

Attention : sur la page « Données annuelles », il vous faut **IMPERATIVEMENT** compléter la partie concernant votre inscription à l'IFSI : ces données sont nécessaires pour s'assurer que vous n'aurez aucun frais d'inscription à payer.

2. Sélectionnez le département dans lequel se situe votre IFSI

1. Sélectionnez "Etablissement Formations paramédicales/sociales" dans la liste déroulante

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement ?

Quel est le type d'établissement ?

Quel est le département où se trouve cet établissement ?

Précisez l'établissement d'inscription :

Souhaitez-vous y maintenir votre inscription ? oui non

4. Cliquez sur "oui"

3. Sélectionnez votre IFSI dans la liste déroulante

Exemple de saisie :

Si vous êtes inscrit(e) dans un autre établissement ?

Quel est le type d'établissement ? Etablissement Formations paramédicales/sociales

Quel est le département où se trouve cet établissement ? BAS RHIN

Précisez l'établissement d'inscription : INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS SELESTAT

Souhaitez-vous y maintenir votre inscription ? oui non

Si les différents champs ont été correctement complétés, vous devrez en fin de procédure voir s'afficher un montant à 0 € comme illustré ci-dessous :

Montants droits à payer (en euros):

Droits de scolarité	0,00 €
Auditeur libre	0,00 €
Total dû à l'établissement :	0,00 €